

du 10 Septembre 1993

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-431 /MFPRA-DGFC-DGCA
Portant inscription au tableau
d'avancement au titre des années
1987, 1989, 1991 de Monsieur KOYO
(Jean Prosper), chargé de Recherche
des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I du Corps des Chercheurs
et Techniciens de Recherche du
Personnel de la Recherche Scienti-
fique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/170/EP du 25 Juin 1965 réglantant
l'avancement des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 82/842 du 16 Septembre 1982 portant
statut particulier du personnel de la Recherche Scientifique ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révi-
sions des situations administratives ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/319 du 25 Juin 1993 portant
organisation des intérimaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Paritaire d'avan-
cement réunie à Brazzaville le 1er Novembre 1992 ;

B R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : Monsieur KOYO (Jean Prosper), chargé des Recherche de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I du Corps des chercheurs et Techniques de Recherches du Personnel de la Recherche Scientifique en service au Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre des années 1987, 1989 et 1991 respectivement pour le 2°, 3° et 4° échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 10 Septembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,



Jean Prosper KOYO./-



- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO. -

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA 3
- DGFP/BST 2
- DGB 2
- DGCF 2
- DGRST/D&F 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGG/BC 2./-

